

## Aide à l'Enfance Tibétaine en quelques mots

### SOMMAIRE

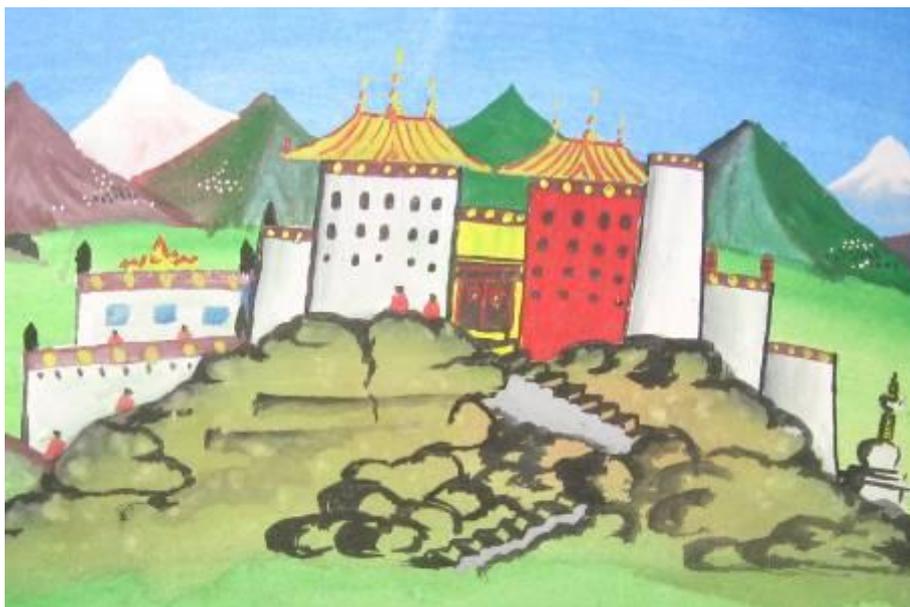
#### 1. PRÉSENTATION

- Une association fondée en 1981
- Sauvegarder une culture menacée
- Une organisation efficace
- Répartition et emploi des fonds
- Nos partenaires tibétains

#### 2. NOTRE ACTION

- L'action de parrainage
- L'aide au développement durable
- Devenir parrain ou donateur
- Des projets réalisés en 2012
- Une communication au service des Tibétains

#### 3. NOS PROJETS POUR 2013



© Dessin d'enfant tibétain, école de Patlikuhl (Inde)

# Aide à l'Enfance Tibétaine en quelques mots

## 1. PRESENTATION

### ➤ Une association humanitaire fondée en 1981

Diplômée de HEC, puis cadre dans une grande entreprise internationale, **Annie Sudrat** profitait de tous ses congés pour s'adonner à sa passion : les voyages et la marche en Inde. C'est à l'occasion de l'un de ces voyages qu'elle découvre des Tibétains en exil. Touchée par **leurs difficultés de survie et leur farouche volonté de préserver leur identité**, elle décide de prendre financièrement en charge quelques enfants.

Devenue une véritable militante de la cause tibétaine, elle convainc plusieurs de ses amis de la suivre dans ses opérations de parrainages. **En 1981, lors de son passage dans l'émission de télévision « la Course autour du Monde »**, Annie Sudrat lance un appel à la mobilisation de parrains d'enfants tibétains. Plus de 300 personnes y répondent positivement.

Devant ce succès, elle fonde l'association loi de 1901 **Aide à l'Enfance Tibétaine (AET)**, qu'elle dirige jusqu'à la fin de ses jours en 1993. Depuis, plusieurs présidents élus par le Conseil d'administration se sont succédé. Le poste est actuellement occupé par **Virginie Savin**, secondée par une vice-présidente d'origine tibétaine, **Nawang Dolkar Tsering**.

### ➤ Sauvegarder une culture menacée

**Au début du mois d'octobre 1950**, 80 000 soldats de l'**Armée Populaire de Libération (APL)** envoyée par Mao Tsédong et la Chine communiste prennent position au Tibet. Le 23 mai 1951, les Chinois font signer à une délégation tibétaine mandatée à Pékin par le jeune Dalai-Lama un « Accord en 17 points » selon lequel les Tibétains acceptent **l'intégration du Tibet à la Chine, la « Mère-Patrie »**, tandis que les Chinois promettent de respecter une large autonomie au Tibet. Les Tibétains contestent vigoureusement cet accord.

Du 10 au 17 mars 1959, un vaste soulèvement populaire contre l'occupant chinois est réprimé dans un bain de sang à Lhassa. Comprenant que c'était **le seul moyen de sauver son peuple de l'oubli**, le Dalai-Lama s'enfuit, suivi de milliers de compatriotes. En 1960, à la demande de Nehru, **différents états de l'Inde acceptent de prêter des terres** aux Tibétains réfugiés, pour leur permettre de vivre jusqu'à leur retour au Tibet. Avec pour la plupart un statut d'apatrides, ces Tibétains réfugiés sont aujourd'hui **en exil depuis près d'un demi-siècle**.

Ils mettent rapidement en place un **gouvernement démocratique en exil (GTE)** à Dharamsala, au nord de l'Inde. Grâce au soutien du gouvernement indien et aux fonds envoyés par divers organismes humanitaires occidentaux, la communauté tibétaine en exil réussit **à construire des écoles et à former des professeurs**, afin de dispenser aux jeunes une éducation à la fois traditionnelle et moderne, et par ce moyen préserver une culture qui serait sans cela menacée d'extinction : de nombreuses familles côté chinois font même le sacrifice d'y envoyer leurs enfants **pour qu'ils soient éduqués comme de « vrais Tibétains »**.

## ➤ Une organisation efficace

L'association a fixé le coût de son propre fonctionnement au minimum, afin d'envoyer aux Tibétains **le maximum des fonds collectés, soit 85 % des parrainages et des dons filleuls ou projets**. Deux salariés seulement (un Assistant de gestion et un Agent informatique) travaillent à plein temps au Siège à Paris, aidés par une salariée tibétaine à mi-temps et si nécessaire par des bénévoles. Le Conseil d'administration, **constitué de bénévoles dont deux Tibétains** vivant à Paris, assure la direction et la bonne marche de l'association.

**Un contrat de partenariat** entre l'AET et ses différents partenaires tibétains installés à Dharamsala, en Inde du nord, régit les obligations de chaque partie **dans le respect de l'éthique des parrains et des filleuls**, pour les parrainages envoyés en Inde. Au Népal, c'est une ONG tibétaine accréditée, la Snow Lion Foundation, qui répartit l'argent des parrainages et suit les projets

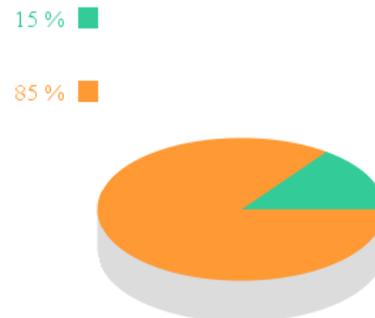
L'utilisation des fonds, **envoyés trois fois par an, en avril, août et décembre**, est contrôlée par les responsables tibétains qui se chargent de les répartir dans les différents camps auprès des personnes ou communautés concernés.

## ➤ Répartition et emploi des fonds

**Le premier principe :**  
**85% des dons parrainages ou projets envoyés**



### Emploi pour 100 € de dons



**Somme transférée aux Tibétains : 85 €**  
**Frais de fonctionnement de l'AET : 15 €**

© Carte extraite du Bulletin AET, le « Tashi Delek »

**AET célèbre en 2013 ses 32 ans d'action au profit des réfugiés tibétains**

## ➤ Nos partenaires tibétains

Selon le pays d'accueil des réfugiés tibétains, Inde ou Népal, l'AET travaille en relation étroite avec plusieurs partenaires, **dans un climat de franchise et de confiance réciproques.**

### EN INDE

- La communauté très particulière que constituent les réfugiés tibétains est régie par des règles de solidarité et les chefs de camp et autres entités organisationnelles peuvent identifier les familles en situation de détresse dans leur pays d'accueil, qui a permis le développement d'une aide humanitaire internationale en faveur de ce peuple apatride. AET peut ainsi travailler **en lien avec le CTRC (Central Tibetan Relief Committee)**, une ONG tibétaine chargée de recueillir et de répartir des fonds de secours pour soulager les plus démunis.

- AET contribue donc au **financement de la scolarité de plus de 1300 enfants**, sous le contrôle du CTRC. Les Tibétains veillent à ce que ces enfants soient choisis dans les familles les plus nécessiteuses. Dans le cas d'une famille nombreuse, on observe fréquemment que certains enfants sont proposés à parrainer et d'autres pas : il ne s'agit pas d'assister les familles, mais de leur apporter **une aide dans la dignité**, en leur laissant la possibilité de financer les études de leurs enfants autant que leurs moyens le leur permettent.

- L'association travaille également avec le **TCV (Tibetan Children's Village, ou Village d'Enfants Tibétains)**, dont le siège est à Dharamsala. Cette organisation caritative affiliée aux Villages SOS, scolarise environ 15 000 autres enfants réfugiés. AET entretient avec ses deux responsables majeurs, le Président des TCV, Monsieur Tsewang Yeshe, et Madame Jetsun Pema, sœur du Dalai-Lama, des relations chaleureuses et constructives qui ont conduit cette dernière à accepter de devenir Membre d'honneur d'AET. L'association française **finance la scolarité de milliers d'enfants et le quotidien de nombreuses personnes âgées** sous la responsabilité du TCV.

### AU NEPAL

- L'organisation est pour des raisons politiques un peu différente, c'est la **SLF (Snow Lion Foundation)**, qui gère les parrainages AET. Créée en 1972 par l'Agence suisse pour le développement et la coopération, la SLF a été officiellement enregistrée par le gouvernement népalais comme organisation chargée de l'éducation, de la santé et de la solidarité des réfugiés tibétains vivant dans les camps de ce pays. AET parraine **aussi de nombreux élèves, étudiants et personnes âgées au Népal.**



© Dessin d'enfant tibétain, école de Patlikuhl (Inde)

## 2. NOTRE ACTION

### ➤ L'action de parrainage

La première mission d'AET est de **contribuer à préserver et à transmettre la culture tibétaine** à travers une action de parrainage qui permet :

- le soutien financier à la scolarisation et à l'éducation des enfants, du jardin d'enfants à la Terminale (classe XII)
- d'améliorer les conditions de vie, dans une école, une crèche par exemple (parrainage de collectivité)
- le financement des études supérieures des étudiants dans les universités indiennes ou dans des centres d'apprentissage, extrêmement coûteuses pour les familles
- l'aide matérielle et financière aux personnes âgées, qui sont la mémoire du Tibet et qui savent qu'elles devront mourir sur un sol étranger

Pour les enfants, il s'agit de participer au **financement de leurs études** et de pourvoir aux besoins qui sont directement liés à leur scolarité. Le parrainage leur permet de suivre un enseignement en tibétain avec des programmes et des maîtres de qualité, de payer l'uniforme de l'école, la cantine, voire le montant de la pension à l'internat, de disposer d'un matériel scolaire adapté.

Certains parrains préfèrent parrainer **une collectivité**. Ils permettent par exemple aux écoles d'acheter des instruments de musique traditionnelle et des costumes pour monter les spectacles de chants et de danses que les enfants tibétains ont coutume d'organiser, aussi bien que d'alimenter en jouets un jardin d'enfants, en livres une bibliothèque.

Le **parrainage des étudiants**, qui doivent partir dans une grande ville, est une participation indispensable pour certaines familles tibétaines qui permet de payer les frais d'inscription **dans une université, une école supérieure ou un centre d'apprentissage**, de financer une partie des frais de transport, hébergement, nourriture.

**Les personnes âgées** ont souvent perdu tous leurs biens en fuyant le Tibet et n'ont pu reconstituer un patrimoine en exil. Les parrainer leur permet d'obtenir un repas quotidien chez elles, de créer et maintenir des liens sociaux, d'avoir un peu d'argent pour la vie courante.

### ➤ L'aide au développement durable

AET agit également en faveur de projets **visant à l'autonomie économique des Tibétains**.

**Proposés par les instances tibétaines**, ils concernent des **investissements à durée déterminée**, et sont financés partie par les Tibétains, partie par AET. Des membres du Conseil d'administration d'AET effectuent tous les ans un voyage en Inde et au Népal, à leurs frais, afin de contrôler les réalisations.

AET soutient ainsi **des projets variés** : construction ou rénovation de crèches, écoles, centres d'apprentissage, centres artisanaux, internats, réfectoires, matériel éducatif des camps et des écoles de réfugiés tibétains, développement culturel, sanitaire, agricole.

L'AET initie aussi **des Campagnes spécifiques** pour sensibiliser l'opinion publique et récolter des fonds et financer des projets de plus grande envergure.

**Mise à jour des projets régulière sur [www.a-e-t.org](http://www.a-e-t.org)**

## ➤ Devenir parrain ou donateur

**Agir pour le peuple tibétain, cela consiste à choisir une des formules suivantes :**

- Parrainer un enfant tibétain réfugié, du jardin d'enfants à la classe XII 27 € / mois
- Parrainer un étudiant tibétain réfugié, en université ou en apprentissage 45 € / mois
- Parrainer une personne âgée tibétaine réfugiée 20 € / mois
- Parrainer une collectivité tibétaine (école, crèche) 16 € / mois
- Faire un don pour un projet ou un don pour AET don libre
- Devenir « Membre bienfaiteur » 150 € / an

Comme pour toute action caritative, **66% de la somme versée est déductible des impôts**. Dons et parrainages font l'objet d'un reçu fiscal en fin d'année, selon les dispositions de la loi de finances en vigueur.

**Agir pour le peuple tibétain, c'est aussi inscrire dans la durée un échange :**

- Par le biais des parrainages notamment, puisqu'un **échange de correspondance**, en anglais, est vivement encouragé entre les filleuls tibétains et leurs parrains français, favorisé par les secrétariats tibétains qui veillent à ce que les enfants notamment envoient de temps en temps un dessin et un petit mot. Au fil des ans, la relation s'approfondit, et persiste souvent bien après le temps du parrainage.
- AET organise régulièrement **des voyages**, où l'accompagnateur bénévole finance aussi le sien. **Ils permettent de rencontrer les familles** parrainées dans leurs écoles et dans leurs camps. Par ce biais, les liens se renforcent encore, fondés sur des valeurs humaines atemporelles et interculturelles : générosité, respect, confiance, bonté.

**Agir pour le peuple tibétain, c'est empêcher qu'il sombre dans l'oubli :**

**Au 31 décembre 2012**

l'association comptait 3 216 parrains pour 3 682 parrainages,  
ainsi que 959 donateurs ponctuels.

1 047 701 € ont été transférés en parrainages et projets en 2012.

**AET intervient dans la plupart des camps de réfugiés en Inde et au Népal.**



© Thérèse Bodet

## ➤ Des projets réalisés en 2012

Comme chaque année, de nombreux projets variés ont été votés en 2012. Les chiffres indiqués sont les 85% effectivement transférés. **Quelques exemples** parmi d'autres :

- **Deux projets pour le dispensaire de Dhorpatan (Népal)** : avec le concours de Délégations régionales, l'AET a pu transférer d'une part **870 €** pour financer un an d'achat de médicaments dans ce dispensaire, et d'autre part **420 €** pour les dépenses personnelles de 5 étudiants en médecine.

- **Restauration d'un terrain de basket et de volley à Katmandou** : intégré à la Campagne Népal lancée pour Noël 2011, ce projet d'un montant de **2 200 €** concerne l'excellente Namgyal Higher School. **Achat de 10 ordinateurs au Népal** : sur les 20 demandés par la Srongsten Bhrikuti School, AET a pu dès début 2012 en financer 10 pour un coût de **2 500 €**.

- **Achat d'un fauteuil roulant motorisé pour Tenzin Khedup (Inde)** : étudiant de la Ngoenga School, dans le district de Dehradun, ce jeune garçon de 17 ans souffre d'une infirmité moteur cérébrale. L'AET a pu compléter les 1 700 € collectés par une marraine kinésithérapeute envoyée en mission bénévole un mois là-bas et transférer **1 800 €**.

- **Aide aux personnes âgées (Inde et Népal)** : comme chaque début d'année, l'AET a effectué un envoi de **12 000 €** en faveur de 50 personnes âgées en Inde et un transfert de **2 500 €** en faveur de 10 personnes âgées au Népal.

- **Coup de pouce en faveur des écoliers du Népal** : grâce à une assurance-vie en faveur de l'association, l'AET peut envoyer une aide de **2 342 €** aux élèves parrainés de la Namgyal Higher School, afin de compenser la hausse des frais de fonctionnement de l'établissement.

### - **Achat de matelas au TCV de Bir-Suja (Inde)**

Le remplacement de ces matelas vieux et abîmés s'avérait nécessaire dans cette école accueillant près de 850 élèves. Le CA de l'AET a voté un transfert de **5 072 €** pour ce projet, **auquel la Section Tiers-Monde de Dassault-Aviation** a contribué à hauteur de 1 200 €.

### - **Un projet de pompes à eau à Kollegal (Inde du sud)**

Dans le camp de Dhondenling, les 5 104 habitants de 22 villages se contentent d'eau de pluie comme eau potable. Le CA de l'AET a voté un transfert de **9 000 €** pour ce projet urgent

### - **Drainages et toitures à Rajpur (Inde)**

Dans l'état d'Uttarakhand, dans le district de Dehradun, ce camp de réfugiés construits dans les années 60 est très vétuste. L'AET a voté un transfert de **3 444 €** afin de mettre en place un système de drainage devenu indispensable, ainsi que la réfection des dernières toitures qui en ont encore besoin pour un montant de **4 112 €**

### - **Traduction de manuels de Sciences en tibétain**

Il s'agit de manuels à l'usage d'élèves de Seconde (classe X). Conformément à la nouvelle politique d'éducation (PEB), ces matières leur seront désormais enseignées dans leur langue maternelle, dans le but de susciter davantage de vocations scientifiques au sein de la communauté tibétaine. L'AET transfère pour ce projet **8 000 €**. Le **Fonds Dominique Hemme** y participe à hauteur de 2 000 €.

L'AET récolte aussi des fonds, via ses Délégations régionales notamment, pour le projet **d'université tibétaine de Bangalore, à la demande de Jetsun Pema**, afin de permettre aux cerveaux tibétains de se recentrer sur leur culture et sur leur langue

L'AET a collecté **8 800 € en 2012**

**La participation d'AET à ce financement doit être poursuivie en 2013**

## ➤ Une communication au service des Tibétains

Afin d'informer sur son action et collecter des fonds pour alimenter un projet, AET organise diverses manifestations selon les opportunités (venue en France du Dalaï-Lama ou de sa sœur, Madame Jetsun Pema, par exemple). Les fonds récoltés permettent le financement des projets choisis par le Conseil d'administration sur proposition chiffrée des instances tibétaines avec lesquelles travaille AET.

**Irène Frain**, écrivain et journaliste, est l'auteur de *Pour que refleurisse le monde*, un entretien passionnant avec la sœur du Dalaï-Lama, à propos notamment de son action à la tête des Villages d'Enfants Tibétains. Elle est **marraine à l'AET**. Devenue « **ambassadrice** » de l'association, elle participe volontiers à ces rencontres.

**Des Délégations régionales** ont par ailleurs été créées en province, avec deux objectifs principaux : permettre aux parrains d'une même région de se rencontrer, et susciter de nouveaux parrainages ou dons, en proposant localement différentes animations bénévoles pour sensibiliser le public à la cause tibétaine et à l'action de parrainage. Ces délégations sont **purement bénévoles** et leurs activités reposent entièrement sur le dynamisme, la créativité et la bonne volonté des **parrains** qui acceptent de les animer.

L'information sur les activités de l'association et la vie des réfugiés dans les camps est diffusée trois fois par an dans **un journal de liaison édité par AET, le *Tashi Delek***, où les parrains prennent volontiers la plume pour évoquer leurs rencontres. Par souci d'économie, le bulletin est toutefois monochrome et réduit à 32 pages.

**Un site Internet ([www.a-e-t.org](http://www.a-e-t.org))** complète le dispositif, offrant autant que possible des **informations sur la vie dans les camps et les régions où sont installés les réfugiés**, annonçant les manifestations prévues (expositions, participation à des festivals), donnant des détails pratiques et permettant aux parrains qui le souhaitent de **diffuser des annonces** pour faire passer des photos, un colis à leur filleul.

AET est **membre de La Voix de l'Enfant**, fédération créée le 21 juin 1981, qui a pour but l'écoute, la protection et la défense de tout enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit.

Depuis le 17 septembre 2009, l'AET a **reçu également l'agrément du Comité de la Charte**, qui garantit la transparence financière et la bonne gouvernance des associations faisant appel à la générosité du public.



© Martine Giraudon. Classe maternelle TCV au Ladakh (Inde).

### 3. NOS PROJETS POUR 2013

Un certain nombre des projets de l'année précédente sont souvent reconduits l'année suivante, car ils sont planifiés sur plusieurs années, soit par nature (certaines formations universitaires ou professionnelles, par exemple), soit parce que la collecte était encore insuffisante, du fait d'énormes besoins (comme la construction de l'université de Bangalore, pour laquelle AET a initié une Campagne sur plusieurs années).

L'AET par ailleurs n'est pas toujours la seule à intervenir sur des projets de grande envergure, qui requièrent les efforts conjugués de multiples sources de financement, relevant souvent de pays divers : dans ce cas des réajustements sont parfois nécessaires en cours de route et l'on peut nous demander de poursuivre l'action plus longtemps que prévu initialement.

**Des rencontres ont eu lieu en mars 2006 avec les responsables tibétains**, à la faveur de la visite de 3 administrateurs en Inde, **une Délégation avec le CA a renforcé les liens à l'occasion d'une tournée en Inde du Sud en février 2009**. **A l'été 2013, 1 administrateur s'est rendu au Népal**, 4 administrateurs vont régulièrement en Inde.



© Martine Giraudon. Réservoir de la Maison de retraite de Chauntra.

Des projets font l'objet de demandes d'informations supplémentaires, réajustements, nouvelles analyses. Le Conseil d'Administration procède à des votes durant toute l'année, en fonction de la collecte et au vu des dossiers qui nous parviennent régulièrement. Sont validés jusqu'à présent les transferts suivants :

#### **Parrainage collectif de personnes âgées (Inde et Népal)**

Les personnes âgées sont la Mémoire du Tibet. Après une vie de dur labeur, beaucoup rejoignent des maisons appelées OPH (Old People Home), où elles vivent en communauté, conservant le plus longtemps possible des activités et recevant les soins nécessaires. Le CA de l'AET a voté un transfert de **12 000 €** pour 50 personnes âgées en Inde. Et pour **10 personnes âgées au Népal**, dans l'OPH de Katmandou qui est gérée par l'Association des Femmes Tibétaines, le CA du 2 janvier a voté un transfert de **2 500 €** pour ce projet reconduit chaque année.

#### **Coup de pouce pour un étudiant méritant (Inde)**

Tenzin Choedup étudie à l'université de Delhi, où il prépare un master de biotechnologie. Le CA de l'AET a voté le 20 février un transfert de **1 000 €** pour que la pauvreté de sa famille ne soit pas un obstacle à sa réussite.

#### **Campagne Université de Bangalore (Inde du sud)**

Les nombreux dons de fin d'année 2012 ont permis au CA du 20 février de voter un important transfert de **9 000 €** pour cette campagne reconduite chaque année. Voir la sous-rubrique du site AET qui lui est spécifiquement dédiée.

#### **Campagne au profit de la Ngoenga School (Inde)**

Grâce à vos nombreux dons, ventes (AET Paris, ainsi que les DR) et achats, le CA du 20 février a pu voter un transfert de **6 100 €** pour des projets proposés à l'AET dans cette école.